

*'des Princes &c. Juillet 1757. 49*

*de Chevaux legers dans la Saxe, soit Carvales ou Hongres, de quelque couleur qu'ils puissent être, parce que l'intention étoit de les employer indistinctement parmi les Chevaux des Hussars.*

Le Directoire a fait enlever aussi tous les chevaux des Haras de *Gradiuz & de Dœlen*, sans que l'exécution de cet Ordre ait pû être arrêtée par des représentations qui ont été faites sur les lieux & de la part du Collège de la Chambre Electorale. La même chose s'est exécutée à *Mersebourg, à Weldenstein* & par-tout ailleurs où il y a des Haras. Les Prussiens se sont procurés par cet enlèvement, en très-peu de tems, un nombre considérable de bons chevaux pour remonter leur Cavalerie. Les représentations, quoiq'utiles, ont été d'autant plus fortes, qu'on ne pouvoit guères s'attendre à une pareille exaction, parce que les Sauvegardes avoient été accordées au nom du Roi de Prusse même.

A l'égard de la levée des recrues, elle est poussée avec toute rigueur; car on ne connoit plus d'autre voye que celle-là employée par la Prusse. L'Ordonnance suivante le prouve. Elle a été adressée dès le 12. Mai par Mr. de Borck, aux Etats, aux Commissaires des Guerres & des Cercles, & aux Officiers & Magistrats de l'Electorat.

*C*omme en conséquence de l'Ordre de Sa Maj. le Roi de Prusse on doit lever un certain nombre de recrues, & que Sa Maj. a commandé à cet effet quelques Officiers du Régiment de *Salder*, il est enjoint par la présente, au nom de sadite Majesté, aux Etats & Commissaires des Guerres, à ceux des Cercles, ainsi qu'aux Offi-

D

ciers